



Apprentissage ou professionnalisation :
**L'alternance à l'Université de Lille,
une solution de recrutement sur-mesure**



L'article L.6316-4II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.

Focus sur l'Université de Lille



6 Campus



7 Facultés et 9 Écoles et Instituts



64 unités de recherches



7 800 personnels

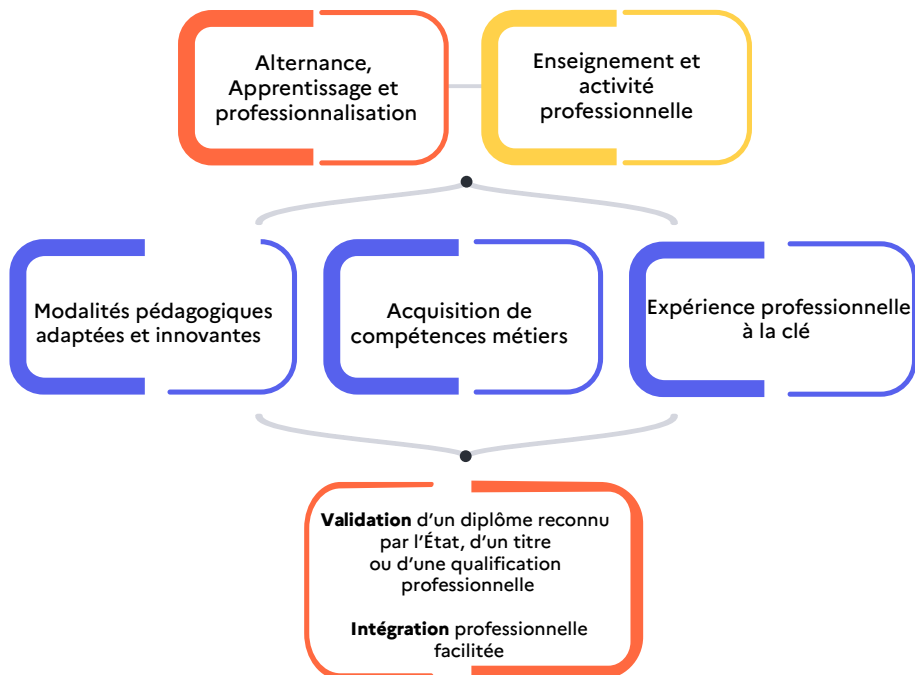


166 diplômes préparés en alternance dans des domaines variés



75 000 étudiants dont 5 000 alternants

L'Université de Lille s'engage vers une alternance de qualité



Les atouts pour votre entreprise

- Former de nouveaux salariés et adapter leurs compétences à vos métiers
- Anticiper sur la croissance de l'entreprise et pérenniser le développement de ses activités
- Profiter d'un regard neuf de l'alternant et d'une pédagogie académique innovante
- Bénéficier d'une aide financière pour recruter des alternants à moindre coût
- Ne pas comptabiliser les alternants dans l'effectif de l'entreprise

L'engagement de votre entreprise

- Accueillir, former et transmettre des compétences
- Garantir les conditions de travail de l'alternant
- Désigner un maître d'apprentissage ou un tuteur contribuant à l'acquisition des compétences et des savoir-faire professionnels
- Anticiper le rythme particulier de l'alternant

Vos aides

- Les aides unique ou exceptionnelle à l'embauche d'apprenti pour le secteur privé. Le décret n° 2026-168 du 06 mars 2026 s'applique aux contrats conclus à partir du 8 mars 2026 et dont l'exécution débute avant le 1er janvier 2027. Le montant de l'aide accordée aux employeurs pour la première année d'exécution du contrat d'apprentissage dépend à la fois de la taille de l'entreprise et du niveau du diplôme préparé.

Entreprises de moins de 250 salariés :

- 5 000 € jusqu'au niveau 4 (aide unique)
- 4 500 € pour le niveau 5
- 2 000 € pour les niveaux 6 à 7

Entreprises de 250 salariés et plus :

- 2000 € pour les niveaux 3 à 4
 - 1500 € pour le niveau 5
 - 750 € pour les niveaux 6 à 7
- Les entreprises s'engagent à respecter le seuil de contrat favorisant l'insertion professionnelle.

- 6 000 € pour l'embauche d'un apprenti reconnu travailleur handicapé (cumulables avec les autres aides et sans condition liée à la taille de l'entreprise et le diplôme préparé)

→ Depuis le 01 novembre 2025, le montant de cette aide est aligné sur le nombre réel de jours travaillés, y compris pour les contrats déjà en cours à cette date (Décret n° 2025-1031 du 31 octobre 2025).

→ Conformément au décret n°2025-585 du 27 juin 2025, les employeurs doivent verser une participation forfaitaire de 750 € pour chaque contrat d'apprentissage visant l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle d'au moins niveau 6 du CNCP.

Devenir partenaire de l'Université de Lille



Adhérents à la plateforme Lilagora - Chiffres clés

2 000 Partenaires Économiques

800 Personnels

300 000 Alumni

- Pour publier vos offres et recruter vos alternants, créez un compte « partenaire » sur la plateforme Lilagora (le réseau professionnel de l'Université de Lille - <https://www.lilagora.fr>) et faites partie de nos nombreux partenaires économiques. Pour plus d'information, contactez directement : lilagora@univ-lille.fr
- Pour vous informer sur la taxe d'apprentissage : Ses modalités de versement ont évolué. L'Université de Lille a mis en place un dispositif pour vous accompagner. <https://formationpro.univ-lille.fr/actualites/detail-actualite/taxe-dapprentissage>

Pour plus d'informations contactez directement :
David GHANEM
Service Développement Innovation et Alternance
Direction de la Formation Professionnelle
David.ghanem@univ-lille.fr

Apprentissage ou professionnalisation ?

→ Contrat d'apprentissage

- Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau et personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise)
- Sa durée est de 6 mois à 3 ans selon le type de profession et le diplôme visé
- Des contrats signés avec les employeurs du secteur privé, du secteur public à caractère industriel ou commercial dont le personnel relève du droit privé ainsi que l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de types hospitaliers, sociaux, administratifs et locaux d'enseignement.
- Double accompagnement pour l'apprenti (tuteur universitaire et maître d'apprentissage en entreprise)
- Pour les formations diplômantes ou les titres professionnels enregistrés au RNCP
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation à l'exception de la licence professionnelle¹. Il est calculé en fonction du % de SMIC² ou de SMC (Salaire Minimum Conventionnel) pour les apprentis de 21 ans et plus, s'il est plus favorable

Pourcentage du SMIC selon l'âge

Année du contrat	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^e année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^e année	55 %	67 %	78 %	100 %

→ Contrat de professionnalisation

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus et les bénéficiaires des minimas sociaux
- Sa durée est de 6 à 36 mois
- Pour les employeurs établis en France et participant au financement de la formation professionnelle
- Pour les formations diplômantes, les titres professionnels enregistrés au RNCP ou une qualification reconnue par les conventions collectives nationales de branches
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'alternant et du niveau du diplôme. Il est calculé en fonction du % du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel) s'il est plus favorable.

Pourcentage du SMIC selon l'âge

Année du contrat	- de 21 ans	21-25 ans	26 ans et +
Diplôme < bac pro ou diplôme niveau IV	55 %	70 %	100 % du SMIC (ou 85 % de SMC)
Diplôme > bac pro, titre ou diplôme de même niveau	65 %	80 %	100 % du SMIC (ou 85 % de SMC)

¹ Pour une Licence Professionnelle, la rémunération est basée sur la 2^e année d'exécution de contrat

² SMIC BRUT 1^{er} janvier 2026 : 1 823,03 €

Nous contacter

03 62 26 87 00

alternance@univ-lille.fr

bahija.delattre@univ-lille.fr

 Direction de la Formation Professionnelle, bâtiment B6, rue Élisée Reclus
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

 Quatre cantons - Stade Pierre Mauroy

Pour toutes questions concernant les formations :

[Vos contacts dans les composantes](#)

[Les offres de formations en alternance à l'Université de Lille](#)